



Succession de ma grand mère

Par **Lolotte17340**, le **06/04/2016 à 16:32**

Bonjour, je sais pas trop comment passer ma question donc je vais faire au mieux ...

Pour commencer voici la partie généalogique concerner

Femme À épouse de homme B

À toujours en vie B décèdes

À et B ont eu quatre enfants CDEF

CDE en vie F décédé

F avai 1 enfant G en vie

Voilà . Moi je suis G

Femme À qui est donc ma grand mère paternelle vien de rentrer en maison de retraite car malade et C et devenu responsable légale d après se qu ont la dit

Je vien d apprendre que CDE était en train de vider la maison de À pour la mettre en vente

Es ce normale que personne ne m ai prévenu et rien demander

Ont ma juste rendu les quelques affaire qui appartenai à mon père F fils de À

Ai je un droit concernant les biens et la vente des affaires de ma grand mère À vu que son fils qui est donc mon père est décédés ?

Merci d avoir pris le temps de le lire et j espère me répondre avant que tous sois fait sans que ne puisse plus rien y faire

Par **youris**, le **06/04/2016 à 17:06**

bonjour,

vous serez héritier de votre grand mère en représentation de votre père décédé.

bien sur il aurait fallu faire un inventaire et un partage.

vous devez avertir vos oncles et tante qu'ils n'avaient pas le droit d'agir ainsi.

par contre pour la maison, si celle-ci appartenait à votre grand père et à votre grand mère,

vous en avez hérité une partie au décès de votre grand-père puis de votre père, et vos oncles

et tante ne pourront pas la vendre sans votre accord et à ce moment vous pourrez demander

à ce qu'on tienne compte de ce qu'ils ont récupéré sans vous associer au partage.

si votre grand mère est la seule propriétaire du bien, elle peut la vendre sans demander l'avis à personne.

en avez-vous parler à votre grand mère paternelle ?

salutations

Par **Lolotte17340**, le **06/04/2016** à **17:36**

Merci de votre réponse , non j en ai pas parler à la grand mère car elle n a malheureusement plus sa tête et ne nous reconnai pas toujours c est pourquoi ont m à dit que l une de les tante était responsable

Que puis je faire car je ne souhaite pas non plus rentrer en conflit avec la famille paternelle mais ne ne tien pas non plus à être tenu à l eccard de ce qui me revien de droit

Par **Lolotte17340**, le **06/04/2016** à **17:53**

Quelqu un va t il me contacter un moment ou un autre ou dois -je moi même faire des démarches , car je ne me vois pas dire directement à mes oncles et tante qu ils n avaient pas le droits